



# PICK'INFOS



## Bessenay



### Mieux (se) connaître, informer

Décembre 2020 - Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses

#### Mairie de BESSENAY

##### Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h30

Mardi : 8h30 - 12h00

Mercredi : 8h30 - 12h00

Judi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30

[mairie@mairie-bessenay.fr](mailto:mairie@mairie-bessenay.fr)

Tél : 04 74 70 80 07

Fax : 04 74 70 87 19

[www.mairie-bessenay.fr](http://www.mairie-bessenay.fr)

Facebook : Bessenay le village qui d'etonne



### Notre caserne des pompiers

Le samedi 12 septembre dernier, le Chef de Centre, Capitaine Joël BLACHERE ainsi que l'Adjudant-Chef Roland THIOLIER et l'Adjudant Emmanuel CROZIER, respectivement Président des Jeunes Sapeurs-Pompiers et Président de l'Amicale, ont invité, à la caserne, les élus des 4 communes, défendues en 1<sup>er</sup> appel, c'est à dire Bessenay, Bibost, Chevinay et Saint Julien/Bibost, pour une présentation de leurs activités.

A cette occasion, ils nous ont exposé le fonctionnement du SDMIS (Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours), les moyens matériels, l'alerte et le personnel du casernement. Cette rencontre a permis aux élus de mieux connaître ou de découvrir les rôles et les responsabilités qui leur incombent lors d'intervention sur leur commune. A l'issue de cet échange, des ateliers nous ont été présentés par des jeunes recrues, moment fort ludique et très intéressant.



Retrouvez-les sur leur page Facebook : Sapeurs-Pompiers de Bessenay

#### Le casernement des sapeurs-pompiers de Bessenay

Présent depuis 143 ans.

24 sapeurs-pompiers dont 2 infirmiers.

5 équipes de garde. Tous sont des volontaires. Etudiant, cadre supérieur, artisan ou mère de famille

Leurs rôles : au service de la population pour **secourir et protéger les personnes, les biens, l'environnement, lutter contre l'incendie.**

Présence : 24h/24, 7 jours/7, week-ends et jours fériés

#### Jeunes sapeurs-pompiers

Formation sur 4 ans, recrutement à partir de 12 ans, les séances de formation sont théoriques et pratiques.

Participation à des manifestations sportives et commémoratives.

Enseignement par des sapeurs-pompiers locaux (en dehors de leur temps de travail).

**Importance de ce vivier pour la pérennisation du centre de secours.**

#### L'Amicale (association loi 1901)

Lien essentiel et intergénérationnel entre actifs et retraités, jeunes et moins jeunes pour tisser des liens de camaraderie et d'amitié afin d'apporter assistance et secours dans les meilleures conditions possibles.

## Compte-rendu de la séance de conseil municipal du 15 décembre 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUVEYRON, MICOLON, FERRIERE, LOMBARD, CROCI, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, TULOUP, MALIGEAY, VICENTE

La séance est ouverte à 19 h 40. Mme le Maire indique que la séance ne pouvant accueillir de public en raison des conditions sanitaires, elle fait l'objet d'une retransmission en direct.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Murielle BOUVEYRON est nommée secrétaire de séance.

### **Délibération n° 12/2020DE01 : Tarifs communaux 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la reconduction, sans augmentation, des tarifs 2020 pour l'année 2021 de location des différentes salles, des droits de place des foires et marchés, de la vogue, des concessions au cimetière. Il prévoit en outre la gratuité d'une location pour les associations bessenoises pour l'année 2021.

### **Délibération n° 12/2020DE02 : Tarifs de la bibliothèque 2021**

Le tarif annuel d'adhésion à la bibliothèque municipale est de 10 € pour les personnes seules et de 12 € pour les familles. L'ouverture de la bibliothèque en 2020, en raison de l'épidémie de Covid-19, a été très aléatoire. De fait, il est proposé au conseil municipal la gratuité de l'adhésion pour l'année 2021 aux usagers adhérant en 2020, afin de les dédommager, ainsi qu'aux habitants nouvellement arrivés sur la commune.

Daniel Lombard précise en outre que les adhésions et la fréquentation sont en forte baisse cette année :

- 433 adhérents et 10497 prêts de document en 2019
- 374 adhérents et 6901 prêts de document en 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la gratuité de la bibliothèque pour l'année 2021 pour les personnes ayant adhérées en 2020 et les nouveaux arrivants.

### **Délibération n°12/2020DE03 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

Daniel Lombard indique que l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif.

Afin d'assurer la bonne exécution comptable des dépenses d'investissement à honorer en début d'année 2021, il est proposé de recourir à cette autorisation à hauteur de 118 500.00 €, répartis ainsi qu'il suit :

- Autres bâtiments publics, article 21318 : 33500.00 €
- Autres bâtiments publics, opération 168 logement d'urgence, article 21318 : 25 000.00 €
- Autres installations, matériel, article 2158 : 20 000.00 €
- Réseaux de voirie 2151 : 20 000.00 €
- Installations de voirie 2152 : 10 000.00 €
- Autres installations, matériel, opération 54 embellissement des bâtiments communaux 2158 : 10 000 €

Jacques Maligeay s'étonne que la commission finances n'ait pas été réunie au préalable pour se prononcer sur ces investissements. Daniel Lombard lui indique qu'il s'agit en fait de proroger des crédits pour payer les derniers travaux réalisés en 2020 sur le budget 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en charge des dépenses d'investissement telles que détaillées ci-dessus.

### **Délibération n°12/2020DE04 : Fonds de concours conteneurs enterrés, Place de l'Eglise**

Dans le cadre des travaux de mise en place des conteneurs enterrés, la commune de Bessenay s'est engagée à participer au financement des opérations sur son territoire à hauteur de 25 % de la fourniture des conteneurs et sur le montant des travaux de génie civil, au-delà du forfait communautaire de 1 800.00 € HT/emplacement, Les travaux étant réalisés par maîtrise d'ouvrage communautaire, la participation financière de la commune se fait par apport de fonds de concours ; il est donc proposé au conseil municipal

de se prononcer sur le projet de convention relatif à l'établissement d'un fonds de concours avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle ainsi qu'il suit :

- Règlement dans le délai de 3 mois à compter, soit de la date de signature de la convention, soit de la réception des travaux,
- TVA avancée et recouvrée par la Communauté de Communes,
- Montant de la fourniture des 3 conteneurs enterrés (1 OM + 1 tri + 1 verre) : 17 342.65 € HT,
- ➔ Soit montant de la participation communale pour la fourniture des conteneurs : 4 335.66 € HT
- Montant des travaux de génie civil : 10 903.66 € HT
- ➔ Soit montant de la participation communale pour les travaux de génie civile : 5 503.66 € HT
- Montant du fonds de concours : 9 839.32 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de ce fonds de concours à la CCPA.

### **Délibération n°12/2020DE05 : Augmentation du temps de travail**

---

Il est proposé au conseil municipal de porter de :

- 32 h à 35 h le temps hebdomadaire de travail des deux agents administratifs en raison de l'augmentation de la charge de travail,
- 29 h à 31 h le temps hebdomadaire de travail de l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments pour assurer l'entretien des salles de gauche de la mairie.

Le conseil municipal, invité à se prononcer, approuve à l'unanimité ces augmentations de temps de travail.

### **Délibération n°12/2020DE06 : Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention de police municipale pluricommunale**

---

Il est nécessaire d'apporter des modifications à la convention de police municipale pluricommunale signée le 17 juin 2017 entre les communes de L'Arbresle, Bessenay, Bibost, Courzieu, Eveux, Sain Bel, St Julien s/Bibost et Savigny, d'une part pour tenir compte de la réussite au concours de gardien-brigadier de Police Municipale de l'un des 2 ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique), et d'autre part pour préciser et clarifier les modalités de versement de la participation des communes.

Madame le Maire précise que la police municipale intervient à raison de 9 heures hebdomadaires sur la commune selon un planning qui évolue chaque semaine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°2 à la convention de police pluricommunale.

### **Délibération n°12/2020DE07 : Création d'un marché de producteurs hebdomadaire**

---

Murielle Bouveyron rapporte que dans un souci de valoriser les producteurs locaux et de développer le commerce de proximité, la commune souhaite proposer un nouveau marché hebdomadaire qui serait implanté sur la place du Marché et aurait lieu de 16 h à 19 h chaque vendredi à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Les producteurs ont été rencontrés, les commerçants également et les idées et remarques de chacun entendues. Un règlement a été rédigé.

Madame le Maire souligne cette belle initiative et propose la création de ce marché au vote. Elle est approuvée à l'unanimité.

### **Délibération n°12/2020DE08 : CCPA, désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

---

La commune doit désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de la CLECT avant le 31 décembre 2020 afin d'être associée, au sein de la CCPA, au processus d'évaluation des charges transférées, la CLECT ayant pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

Daniel Lombard propose sa candidature en tant que titulaire et Florence Delpeux en tant que suppléante.

Daniel Lombard et Florence Delpeux sont élus à l'unanimité.

### **Décisions du Maire**

---

Madame le Maire indique ne pas avoir pris de décisions dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie.

## Travaux des commissions

---

### ○ Bâtiments communaux

*Logement d'urgence* : Les travaux ont commencé avec un peu de retard. Toutes les tapisseries et les sols ont été enlevés ; les travaux d'électricité ont démarré également. La fin des travaux est prévue pour mi-janvier.

*Ecole « Les Echaras »* : Un état des lieux des équipements de l'école (sanitaires, chauffage, tableaux...) a été fait afin de prévoir les travaux à venir.

### ○ Manifestations

La CCPA propose des bons d'achats aidés pour accompagner le pouvoir d'achat des consommateurs et soutenir les commerçants. La CCPA s'appuie sur un prestataire numérique référencé par le Ministère de l'Economie qui est « Petits Commerces ». Donc les commerçants s'inscrivent sur cette plateforme solidaire pour 1 euro, l'ensemble des frais bancaires de 6% étant pris en charge par les communes. Les consommateurs ont quant à eux la possibilité d'acheter chez le commerçant de leur choix des bons d'achats de 20, 50 ou 100 euros remisés de 20% avec un code promotionnel qui est CCPA20.

Dès que la plateforme aura distribuée le budget de la CCPA, l'opération -20% s'arrêtera automatiquement ; c'est une aide de la CCPA qui se monte à 200 000 euros environ.

Les commerçants bessenois ont été informés de cette opération ; à ce jour deux acteurs de la vie économique bessenoise sont inscrits.

*Illuminations* : Les sapins distribués aux commerçants qui le souhaitent le 30 novembre dernier ont été achetés au CPE dans le cadre de leur vente de sapin de Noël et celui de la place a été livré par les Serres Fleuries. Les guirlandes ont été installées par le service technique qui avait loué une nacelle, générant ainsi une économie de près de 1500 €.

*Distribution du cadeau aux aînés* : elle est organisée le samedi 19 décembre suite au report de novembre.

*Panneau lumineux* : il a été installé le 24 novembre dernier avec plusieurs semaines de retard ; la carte SIM a été offerte en dédommagement (pour un coût avoisinant les 2000 euros), réduisant ainsi le coût de fonctionnement de cet équipement. Le 02 décembre, un problème technique est survenu suite à une coupure de courant sur la commune. Le service maintenance est intervenu rapidement et en a profité pour diminuer la luminosité initiale très intense.

Une formation a été dispensée aux utilisateurs (service administratif et élus) et les possibilités de communication sont nombreuses. Pour rappel également, si la surface d'affichage est plus grande que le précédent, la taille du panneau est identique.

### ○ Informatique

*La bibliothèque* a rencontré un problème avec le système de réservation de livres via leur blog. L'adresse IP n'étant pas fixe, elle perdait à chaque fois les configurations, nécessitant de fait l'intervention de l'assistance informatique. Pour pallier cette difficulté, la bibliothèque s'est orientée vers une solution dématérialisée du catalogue permettant ainsi de répondre aux attentes des plus jeunes notamment.

*Fibre* : De nombreux désagréments et problèmes techniques ont été rencontrés ces dernières semaines sur la commune concernant le déploiement de la fibre. Bien que les adresses soient éligibles les techniciens ne parviennent pas à raccorder les foyers ce qui engendre beaucoup de questions et de demandes auprès du secrétariat de mairie.

Toutefois, le projet de déploiement du réseau Fibre Optique est un projet financé à 100% par les groupes Altice et Orange et ni la CCPA ni la commune n'en sont donc le maître d'ouvrage : elles n'exercent ni maintenance, ni suivi, ni contrôle de conformité des travaux, ni directive dans le développement du projet.

La CCPA a fait remonter aux instances compétentes, en l'occurrence à l'EPARI qui est le syndicat de la fibre, les malfaçons, les dysfonctionnements et les manquements qui ont été constatés sur notre territoire. L'EPARI suit avec intérêt ce dossier.

Il est important de rappeler que les problèmes post-déploiement tel que les échecs de raccordements, insatisfactions, litiges ou contentieux avec les opérateurs commerciaux sont des points à traiter directement entre les opérateurs commerciaux et l'opérateur déployeur. La problématique d'ensemble a été remontée

aux différents intervenants mais en aucun cas les services de la Mairie ne peuvent faire du traitement de demande individualisée.

### ○ Voirie

La liste des travaux à réaliser en 2021 va être chiffrée pour une présentation en commission finances et pouvoir ensuite retenir les travaux prioritaires qui bénéficieront d'une enveloppe budgétaire.

### ○ Associations

La commission a contacté la plupart des associations pour les soutenir en cette période difficile et prendre de leurs nouvelles sachant que pour beaucoup les activités sont au point mort. Une trentaine d'associations a été appelée. Dans l'ensemble, la majorité garde le moral et est confiante pour l'avenir. Certaines ont même proposés des cours en visio : qi gong, gym adulte.

### ○ Communication

Le *compte-rendu* dans sa nouvelle version vous est distribué pour la première fois ce mois-ci. Des modifications modestes ont été privilégiées afin de conserver un document accessible à tous, même sans ordinateur, sans applications diverses et distribué à tous, quel que soit son lieu d'habitation. Egalement dans l'objectif de conserver une communication régulière (après chaque conseil municipal) avec les administrés pour que chacun ait une information homogène.

Il s'appellera désormais « Pick'infos » et verra la vie en couleurs (pour la 1<sup>o</sup> et dernière page du document). Il traitera de différents thèmes, environnement, agriculture, vie économique, associative..., pour mieux connaître, se connaître et informer. Les articles Pick'infos sont gérés par la commission pouvant être rédigés avec les personnes concernées comme cela a déjà été fait pour l'ADMR et sur ce bulletin avec les pompiers. Le Compte rendu municipal, infos mairie et diverses restent imprimé en noir et blanc.

*Campagne publicitaire « consommer local »* : un flyer répertoriant les agriculteurs, sur le modèle de celui des commerçants distribué en novembre, est en cours de réflexion.

*Affichage* : une réorganisation/aménagement des panneaux d'affichage de la commune va démarrer début 2021 pour établir un règlement d'utilisation optimisée.

### ○ Fleurissement et cadre de vie

*Fleurissement* : Il n'y a pas eu de réunion avec les bénévoles par sécurité mais pour autant le travail continue. La réunion de juin avec tous avait permis d'identifier un certain nombre de projets. La commission s'est réunie avec le service technique pour identifier ce qu'il était possible d'envisager l'année prochaine. Un compte rendu sera envoyé prochainement aux bénévoles.

*Confort et cadre de vie*, cela semble aussi difficile de se réunir. L'année 2021 marquera, sans aucun doute, le vrai départ de ce groupe dont le but est de créer du lien, une dynamique inter et extra hameaux et quartiers, pour mieux vivre ensemble au sein du village afin que chaque quartier ou hameau, même loin du centre-bourg, arrive à susciter l'intérêt des bessenois à le découvrir.

### ○ Santé

Le centre de santé a démarré les recrutements pour les médecins.

Le travail avance bien avec les kinésithérapeutes, il est toutefois un peu tôt pour faire des annonces.

### ○ Culture

*Bessenay Fête le mai* : la commission culture travaille sur le devenir de cette fête. Elle pourrait évoluer vers une fête des arts et des artisans avec un thème annuel (ex : théâtre de marionnette, cinéma de plein air...), l'objectif étant de réunir sur la place du village des artistes, écrivains, artisans locaux autour du thème choisi.

*Centenaire du décès de Marcel Roux (né à Bessenay) en 2022* : les Amis du Patrimoine et de l'Environnement travaillent sur ce projet ; la mairie pourrait s'y associer.

*Comité des fêtes* : Il porte un projet de festival, en collaboration avec Béchamel, qui aurait lieu en intermittence avec la fête de la cerise. La commission culture pourra travailler en partenariat.

*Bibliothèque* : elle reçoit chaque semaine chacune des classes de l'école Les Echaras pour des emprunts de documents. Un conte est ensuite raconté par un bénévole. Ces derniers ont d'ailleurs été remerciés par le directeur de l'école pour toutes ces interventions, dans des conditions sanitaires très contraignantes.

Le conseil municipal s'associe à ses remerciements. Remerciements adressés donc aux bénévoles mais également aux adhérents qui ont continué à fréquenter la bibliothèque en dépit de toutes les contraintes sanitaires instaurées.

### ○ **Urbanisme et environnement**

Marie-Odile Ferrière, Daniel Lombard et Bernard Blanc étaient présents à l'invitation de la CGT cheminots pour la réouverture de la ligne ferroviaire de fret de la Giraudière.

Si les élus soutiennent la reprise de cette ligne, ils souhaiteraient aussi que celle-ci puisse être ouverte au transport de personnes. Il s'agit toutefois d'un dossier dans lequel de nombreuses collectivités sont impliquées : la CCPA en ayant la responsabilité des parkings et gares, la Région avec la compétence ferroviaire régionales (lignes TER), l'Etat qui finance la création et la réhabilitation des différentes lignes et bien sûr la SNCF qui régit l'ouverture et les fermetures de lignes. Ces différentes strates ne favorisent pas l'avancement des projets.

### ○ **Affaires scolaires**

*Crèche les Griottes* : Une enquête de satisfaction réalisée très récemment auprès des familles montrent que 90 % des parents sont satisfaits et 100 % des enfants sont également satisfaits d'aller à la crèche. Les familles ont fait de nombreux compliments très élogieux au personnel pour son implication et son travail. Madame le Maire en profite pour indiquer qu'elle est très satisfaite de pouvoir poursuivre avec SLEA à partir de Janvier.

*Cantine* : un sachet de Noël a été distribué aux enfants à l'occasion du repas de fin d'année.

Une réflexion est également en cours pour apporter une réponse plus pérenne au remplacement de la cuisinière pendant son arrêt de travail. Des sociétés extérieures ont été rencontrées pour pallier cette absence. Une décision sera prise cette fin d'année pour que le service puisse être assuré normalement dès le 04 janvier 2021.

### ○ **Agriculture**

Les matinées découvertes sont toujours en stand-by en raison de la crise sanitaire.

### ○ **Syndicat extérieur**

*SIEMLY* : Bernard Pinet indique que 2 chantiers réalisés par l'entreprise Sogéa sont en cours sur la commune :  
- Montée de Bartassieux : remplacement de 240 m de conduite, fin des travaux prévue courant Janvier 2021,  
- Depuis Brullioles jusqu'à Bessenay (en passant par le Bergeron, la Roue, Les Grandes Terres) : remplacement de 2800 m de conduite, fin des travaux prévue à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Par ailleurs, le SIEMLY ayant obtenu des subventions supplémentaires dans le cadre du plan de relance reprise COVID, le remplacement de plus de 6 km de canalisations sur les hameaux du Gimby, des Rivières et de Jussieu est également prévu. Ces travaux au niveau des canalisations font suite à de nombreuses fuites détectées.

*SIVOM de la Giraudière* : les travaux de la station d'épuration ont débuté ; les travaux du VIVAL sont, quant à eux, terminés et ce commerce a ouvert ses portes courant Novembre.

### ○ **Questions diverses**

Corinne Tuloup demande l'organigramme du service cantine et les fiches de postes des agents. Mme le Maire lui indique que 3 agents travaillent à la cantine :

- 1 agent assurant la cuisine,
- 2 agents de service

auxquelles s'ajoutent les ATSEM et les AESH, en contrat avec l'école, pour le service des repas et la surveillance de la cantine.

Pour pallier l'absence de la cuisinière, des sociétés extérieures proposant différentes solutions ont été contactées.

Corinne Tuloup demande si le contrat de la remplaçante de la cuisinière sera reconduit ; Madame le Maire ne peut pas répondre à cette question dans la mesure où aucune décision n'a été prise à ce jour.

Karim Naili rappelle que l'objectif de la cantine est bien de pouvoir servir à déjeuner à tous les enfants et que la priorité est d'assurer la continuité du service, en dépit des absences.

Jacques Maligeay s'interroge sur la volonté de continuer à cuisiner sur place. Madame le Maire lui confirme que l'objectif, si un contrat était signé avec un prestataire extérieur, vise à fournir des repas pendant l'absence de l'agent actuellement en arrêt.

Madame le Maire souhaite un bon rétablissement à cet agent.

Suite au conseil municipal du 17 novembre dernier, Mme le Maire souhaite revenir sur le débat sur les tennis couverts et apporter les informations suivantes :

« Les membres du conseil municipal sont élus au suffrage universel et représentent les habitants. Le conseil municipal a pour attribution de régler les affaires de la commune. Les sujets sont travaillés en commission, débattus et votés en conseil municipal.

Toutes les décisions ne peuvent satisfaire l'ensemble des citoyens et cela se conçoit aisément. Si nous attendions d'avoir l'unanimité sur un projet avant de le réaliser, il est clair que rien ne se ferait.

Notre conseil municipal n'échappe pas à ces règles de démocratie.

Le projet des tennis couverts a fait l'objet d'un travail réfléchi lors de la précédente mandature au sein de la communauté de communes. Un comité de pilotage avait été mis en place avec des représentants des communes, de la CCPA, des clubs de tennis, le directeur des sports ...

La CCPA a aussi pour vocation la réalisation de bâtiments mutualisés qui permet aux habitants de bénéficier d'équipements que les seules communes auraient des difficultés à financer.

Plusieurs délibérations ont déjà été prises :

Au sein de la CCPA :

- 1<sup>ère</sup> délibération en avril 2019 permettant la mise en œuvre de la politique de construction de tennis couverts par la CCPA ;
- 2<sup>ème</sup> délibération en septembre 2019 modifiant les statuts de la CCPA pour la prise de compétence par la CCPA de la construction, l'entretien et le fonctionnement de cet équipement

Au sein de notre conseil municipal :

- 1<sup>ère</sup> délibération le 03 décembre 2019 pour transférer la compétence des tennis couverts à la CCPA. Les autres conseils municipaux ont également pris cette délibération.
- 2<sup>ème</sup> délibération le 17 Novembre dernier pour la mise à disposition auprès de la CCPA d'une partie de notre terrain communal de St Irénée (1300 m<sup>2</sup> environ)

Nous entendons les inquiétudes de certains de nos concitoyens suite à la crise sanitaire que nous vivons. Elle sera certainement suivie d'une crise économique. Les entreprises privées auront sans doute des difficultés importantes. Le rôle des collectivités est aussi de soutenir l'économie par le maintien et la réalisation de projets tel que celui des tennis couverts. Ces projets permettent à des salariés du privé de conserver leur emploi.

Bien évidemment, les coûts doivent être maîtrisés et nous accordons toute notre confiance aux élus de la CCPA, déjà bien expérimentés pour être vigilant sur cette partie budgétaire. »

La société Graffiti est remerciée pour son intervention relative à la retransmission de la séance.

Madame le Maire souhaite à tous et toutes de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22 h 05

### ○ Calendrier collecte des déchets 2021

Avec le compte-rendu municipal de Novembre, vous avez reçu le calendrier de collecte des déchets CCPA 2021. A noter que les foyers qui emmènent leurs déchets dans les containers enterrés ne sont pas concernés par ce document.

### ○ Tarifs de location (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021)

Utilisation repas ou autres manifestations (hors réunions associations).

Les locations « extérieures » sont réservées aux habitants et associations des communes limitrophes.

### TARIFS DES LOCATIONS DE SALLE

<b>Salle des fêtes du Prado (salle annexe comprise)</b>		<b>Forfait week-end</b>	
Famille bessenoise			300 €
Association bessenoise (maximum 3 par an)			60 €
Famille et association extérieures à la commune			600 €
<b>Salle annexe du Prado, salle de réunions rue du Nord,</b>		<b>1 jour *</b>	<b>Forfait 2 jours</b>
Famille bessenoise		140 €	190 €
Association bessenoise (maximum 3 par an)		60 €	60 €
Famille et association extérieures à la commune		280 €	380 €
<b>Salle du Club des Cerisiers Blancs (bâtiment Le Trapèze)</b>		<b>1 jour *</b>	<b>Forfait 2 jours</b>
Famille bessenoise		175 €	250 €
Association bessenoise (maximum 3 par an)		60 €	60 €
Famille et association extérieures à la commune		350 €	500 €
<b>Salle polyvalente (hors sports)</b>		<b>Forfait week-end</b>	
Famille bessenoise			600 €
Association bessenoise (maximum 3 par an)			110 €
Famille et association extérieures à la commune			1200 €
<b>Salle Résidence la Drivonne</b>		<b>1 jour</b>	
Résidents, famille bessenoises		60 €	

\*En cas de location pour une seule journée, les clés doivent être restituées **avant 12h00** dans la boîte aux lettres de la Mairie, le lendemain de la manifestation.

#### Utilisation vin d'honneur (maximum 2 heures) ou anniversaire enfant (maximum 4 heures)

<b>Salle des fêtes du Prado ou Trapèze</b>		
Famille bessenoise		80 €
Famille et association extérieures à la commune		160 €
<b>Salle annexe du Prado ou salle de réunions rue du Nord</b>		
Famille bessenoise		60 €
Famille et association extérieures à la commune		120 €

#### Matériel

Chaise : 0.50 €

Banc : 1.00 €

Table : 3.00€

Pour la location des salles, **une caution de 500 €** est demandée aux particuliers et aux associations.



## DROITS DE PLACE

Marchés	Ticket	Abonnement trim.
- 10 m <sup>2</sup> ou – 5 ml	3 €	20 €
10 à 20 m <sup>2</sup> ou 5 à 10 ml	4 €	30 €
20 à 30 m <sup>2</sup> ou 10 à 15 ml	5 €	42 €
30 à 40 m <sup>2</sup> ou 15 à 20 ml	7 €	53 €
Camion outillage	150 €	/
Cirque	200 €	/

Foire	Ticket
Droit de place	10 €
Le mètre linéaire ou 2 m <sup>2</sup>	2 €
Horticulteurs	35 €

Les artisans et commerçants de Bessenay qui exposent à la foire du mois de mai sont exonérés du droit de place

## TARIFS DES CONCESSIONS

	Concession simple	Concession double
Concession durée 15 ans	140 €	280 €
Concession durée 30 ans	270 €	540 €

	Columbarium
Concession d'une case (4 urnes) durée 15 ans	350 €
Concession d'une case (4 urnes) durée 30 ans	650 €
Taxe de dispersion des cendres (compris gravure d'une plaque d'identification)	30 €
Vacation de police pour exhumation	25 €
Vacation de police pour fermeture de cercueil	25 €

## Infos Associations

○ Les Sapeurs-Pompiers de Bessenay ont créé leur **page Facebook** afin de partager événements et activités opérationnelles, n'hésitez pas à aimer la page : **Sapeurs-Pompiers de Bessenay** .

○ Grain de Sel

### **Nouveau à Bessenay ! A partir du 26 janvier !**

Grain de Sel  
Lieu d'Accueil Enfants Parents,  
vous accueille le mardis entre 8h30 et 11h30  
**au Chalet des Jeunes**  
(derrière la salle des fêtes)

Parents, venez avec vos enfants de 0 à 6 ans, rencontrer d'autres enfants, d'autres parents, jouer, se détendre...

Cet espace de jeu permet aux enfants de se rencontrer et de découvrir d'autres adultes. Les parents peuvent partager leurs expériences, leurs questionnements.

Des accueillants sont présents, disponibles et attentifs et se relaient pour assurer une ouverture régulière pendant la période scolaire et une partie des vacances.

**Pas besoin de s'inscrire , il suffit de venir !**

**1 € par famille**

3 autres accueils ont lieu aussi le mercredi et le jeudi de 15h-18h et le samedi de 9h-12h, 6 Impasse Charassin à L'Arbresle

Lieux agréés par la CAF, soutenu par les communes de Bessenay et de L'Arbresle, par la CCPA, le Conseil départemental et la MSA.

Pour plus d'informations :

<https://www.facebook.com/Accueil-Parents-Enfants-lArbresle-Grain-de-sel-1716218688680492>

<http://www.mairie-larbresle.fr/association/grain-de-sel.html>

## Infos diverses

### ○ **Nouvelle adresse :**

Déménagement de ML motoculture dans la zone des Garelles.

Nicolas Sage

ML MOTOCULTURE : 6 Allée du champ de courses -ZA des Garelles - 69690 BESSENAY

Tel : 09 70 90 36 40

### ○ **Offres d'emplois :**

L'EHPAD Résidence Irénée recherche :

- 1 lingère à mi-temps en CDI,
- Des aides-soignants.

Postes à pourvoir de suite. Contacter Mme Deroche au 04.74.70.88.67.

### ○ **CCPA**

#### - **Nouveau mandat 2020-2026**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, Pierre-Jean Zannettacci a été réélu lors du conseil communautaire du 9 juillet.

Présentation des Vice-présidents et délégués :

1er Vice-président en charge de L'AGRICULTURE ET DU TOURISME : Florent CHIRAT Délégué agriculture : Franck CHAVEROT

2ème Vice-président en charge du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Noël ANCIAN Délégué développement économique : Charles-Henri BERNARD

3ème Vice-présidente en charge MOBILITE, DES TRANSPORTS : Virginie CHAVEROT

4ème Vice-président en charge de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES DECHETS : Morgan GRIFFOND Délégué déchets : Daniel LOMBARD

5ème Vice-président en charge de la FINANCE, INFORMATIQUE ET MUTUALISATION : Diogène BATALLA Délégué mutualisation : Olivier LAROCHE

6ème Vice-président en charge des SOLIDARITES : Jean-Bernard CHERBLANC

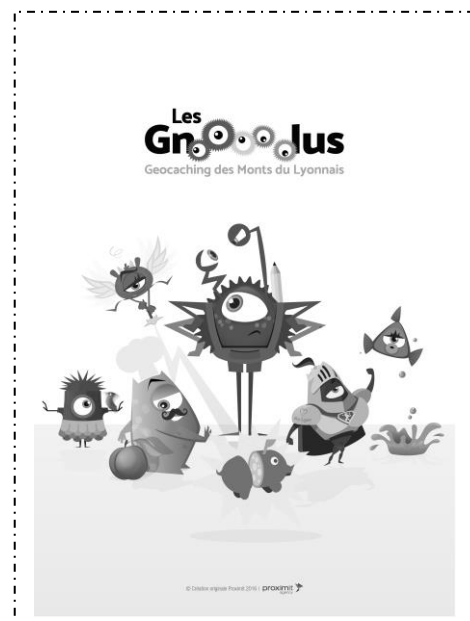
7ème Vice-président en charge de L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Alain THIVILLIER

8ème Vice-président en charge de la CULTURE, JEUNESSE ET SPORT : Richard CHERMETTE Délégué sport : Yvan MOLLARD Délégué jeunesse : Frédéric TERRISSE

9ème Vice-président en charge de la VOIRIE, PLUVIAL ET ASSAINISSEMENT : Christian MARTINON Délégué pluvial et assainissement : Bertrand GONIN Retrouvez tous les conseillers communautaires sur le site de la CCPA.

#### - **Les Gnolus : 12 circuits ludiques de Géocaching dans les Monts du Lyonnais**

Dans les Monts du Lyonnais, partez à la chasse aux Gnolus, ces créatures déjantées, aux origines alambiquées, qui ont envahi le territoire... En famille ou entre amis, osez l'aventure et arpentez les 12 parcours qui jalonnent les Monts du Lyonnais, soyez surpris par son patrimoine et partez à la recherche de ces petites créatures qui peuplent notre territoire ! Plus de 3300 balades ont été effectuées cette première année. 200 familles ont découvert le parcours de L'Arbresle et 135 le parcours de Bessenay, alors pourquoi ne pas commencer vous aussi votre chasse aux Gnolus ? L'application « Les Gnolus » est disponible gratuitement sur Android et IOS.



## - Le Canevas 2.0, espace de coworking du Pays de L'Arbresle

Pour un besoin ponctuel ou régulier l'accès à l'espace Le Canevas 2.0 est possible suivant deux modalités proposées :

- Un accès « membre » avec quatre formules d'abonnements mensuels permettant un accès indépendant 24h/24 7j/7.

- Un accès « non-membre » avec une tarification à l'usage et des horaires limités (demi-journée ou journée) sans abonnement, sur réservation préalable de son poste de travail.

4 espaces à louer (2 bureaux, 2 salles de réunion) avec une tarification à l'heure, à la demi-journée ou la journée.

Un lieu fédérateur et convivial.

Au-delà d'une offre de services « coworking », ce lieu propose :

- Un service d'accueil et d'orientation des porteurs de projet / créateurs d'entreprise pour les orienter dans leurs démarches (sur RDV, avec l'animatrice du lieu).

- Une offre en animations collectives dédiée aux entrepreneurs (utilisateurs du coworking mais pas seulement).

- Des temps d'échanges et des rencontres, en lien avec les partenaires dédiés à l'entrepreneuriat et les partenaires locaux (CEOL, IDDL...).

Pour plus de renseignements : Marine BRAILLON / 04 87 34 02 71 / [lecanevas2.0@paysdel'arbresle.fr](mailto:lecanevas2.0@paysdel'arbresle.fr)

84 Rue Claude Terrasse, 69210 L'Arbresle

## - Les Déchets

**PROGRAMME LOCAL DE RÉDUCTION DES DÉCHETS**

Le programme est illustré par un personnage central et plusieurs icônes :

- COMPOSTAGE
- GESTION ALIMENTAIRE
- REMPLOI ET DON
- DÉCHETS TOXIQUES
- EXEMPLARITÉ
- VALUER ET SAISIR LES OPPORTUNITÉS
- SENSIBILISATION

**LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS**

**POURQUOI TRIER ?**

Diagramme illustrant le temps nécessaire à la dégradation dans la nature de ces déchets :

- Papier : 1 an
- Canette : 200 à 500 ans
- Bouteille en plastique : 100 à 1000 ans
- Bouteille en verre : 4000 ans

*Temps nécessaire à la dégradation dans la nature de ces déchets*

**POURQUOI RECYCLER ?**

**PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES : BOIS, FER, PÉTROLE, EAU...**

Le recyclage des emballages (plastique, métal, verre) et du papier permet de fabriquer de nouveaux produits en puisant moins dans nos ressources naturelles. La fabrication d'objets en matière recyclée nécessite moins d'énergie et moins d'eau que leur fabrication à partir de matières premières.

8

# *Bonnes fêtes de fin d'année*



*Conception, diffusion : mairie de Bessenay*